



Code de bonne conduite



1) Accès à la salle :

- L'accès de la salle est libre pour tout membre actif à jour de sa cotisation.
- La cotisation est un tout indivisible qui comprend :
 - La carte annuelle d'adhésion à l'UP.
 - La cotisation mensuelle.
- Les joueurs dits « de passage » non titulaires de la carte de l'UP sont acceptés uniquement en présence d'un membre actif et devront s'acquitter du montant de la cotisation mensuelle. Cette disposition est exceptionnelle et n'est pas une possibilité de jouer régulièrement sans être membre.
- La salle est placée sous la responsabilité des membres présents et la propreté des locaux est l'affaire de tous.
 - Les poubelles doivent être vidées régulièrement.
- Le dernier membre qui quitte la salle doit s'assurer que :
 - Toutes les lumières et tous les appareils électriques sont éteints.
 - Les fenêtres soient fermées.
 - Le code d'accès initialisé et la porte correctement fermée.

2) Entretien des billards :

- Sachant que vous jouerez mieux avec du bon matériel qui est aussi le vôtre, il est nécessaire de l'entretenir :
 - brossage des tapis, passage de l'aspirateur et nettoyage des billes.
- Il est formellement interdit de poser du matériel ou de s'asseoir sur les billards.

3) Accès au billard :

- En période d'affluence, les parties amicales devront être réduites.

4) Boissons :

- Les consommateurs de boissons sont vivement invités de respecter les règles suivantes :
 - Les boîtes et bouteilles vides sont mises dans les casiers prévus à cet effet
 - Les gobelets et cuillères usagés seront mis à la poubelle.
 - Les consommations doivent être payées dès l'extraction du réfrigérateur.
 - En cas d'absence de monnaie, marquer son nom et la somme due sur le carnet.

Le bon fonctionnement du club repose sur la bonne volonté de tous.